

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Tombé

AMENDEMENT

N ° 930

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 3

I. – À l’alinéa 68, substituer aux mots :

« toute tentative d’ »

le mot :

« l’ ».

II. – Après le mot :

« identifiante »,

rédigé ainsi la fin du même alinéa 68 :

« et à la communication de leur identité ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.